



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit novembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Hélène SAISON, Stéphanie DORLENCOURT Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjointes au Maire, Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Jennifer DELTOMBE et M Alain ZEGRE, absents

Mme Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-deux novembre deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-deux novembre deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures dix minutes

=====

Délibération 22 12 100

### PROJET CITY STADE

Monsieur le Maire rappelle qu'une commune a fait don d'un city stade, que le service Ingénierie62 a été sollicité pour aménager le terrain multisport existant.

Le projet est complet et insère de la végétalisation.

Afin d'en connaître le coût et les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre, il convient de contractualiser avec un paysagiste-concepteur. Il est donc proposé dans un premier temps de solliciter plusieurs bureaux d'études afin de retenir le plus adapté en termes de qualité et de prix.

Après en avoir délibéré,

Le conseil oui l'exposé et à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'étude de ce projet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le six décembre deux mille vingt-deux

le six décembre deux mille vingt-deux

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2022